

Rapport du comité des Finances au Conseil National, 15 mai 2024

Le comité des Finances est composé des membres suivants :

Présidente : Martine Babcook VPN
Co-présidente : Mélanie Hamel VPR Québec Est
Membres : Paul Paquette VPR RCN RVP-NCR
Sonia Gagné présidente section locale 10060 Matane
Vincent Brassard président section locale 70013 RCN (absent)
Soutien technique : Ray Hall Coordonnateur des finances
Logan Lafleur Adjoint administratif finances

Le comité des finances s'est rencontré du 16 au 17 avril 2024 et a fait rapport du travail accompli et des recommandations.

- Les co-présidentes souhaitent la bienvenue à Ray Hall, nouveau coordonnateur des finances du SSG
- Révision des termes de références
- Révision des comptes de dépenses et du temps supplémentaire du président national conformément à la règle 6b)
- Révision de la règle 4, de la règle 6 et de la politique 9 avec recommandations faites au comité des règlements
- Le comité fait les recommandations suivantes :

F-01-24 Aide financière destinée aux sections locales en cas de grève

Attendu que le SSG doit supporter les sections locales et les membres sur les piquets de grève ;

Attendu qu'il n'y a aucune règle ou politique écrite au SSG pour appuyer les sections locales lors de grèves ;

Attendu que les besoins des sections locales peuvent changer au fil du temps ;

Attendu que puisque nous ne sommes jamais certains du moment où la grève pourrait être déclenchée ;

Il est résolu que le comité des finances permanent, en consultation avec la présidence nationale, approuve le versement d'une subvention à chaque section locale, dont les membres sont en position de grève, pour aider à la mobilisation sur la ligne de piquetage ;

Il est de plus résolu que le montant de la subvention et les lignes directrices précises concernant son utilisation seront déterminés au moment de la grève afin de tenir compte des besoins des sections locales et de la situation financière actuelle.

F-02-24 Invités des membres lors des évènements sociaux du SSG

Attendu que le SSG souhaite permettre aux participants d'amener un invité à ces évènements ;

Il est résolu que les membres du SSG participant à un évènement social du SSG dans le cadre d'une conférence ou d'un congrès pourront y être accompagnés, mais devront assumer les coûts pour leur invité ;

Il est de plus résolu que dans le cadre d'évènements spécifiques au SSG tels que la Conférence des présidences des sections locales ou du Congrès du SSG, le bureau national du SSG déterminera le coût dudit évènement et transmettra l'information aux participants avec la procédure à suivre pour s'affranchir du montant à payer.